

Recours administratif fonctionnaire

Par **man974**, le **16/06/2008** à **19:43**

Bonjour,

Je suis actuellement fonctionnaire et j'ai fais un recours hiérarchique contre une décision (reçu par mail),

suite à mon recours je n'est pas eu de réponse,j'ai donc fais un recours administratif au TA de Paris ,

mon administration avait deux mois pour répondre (au bout de trois mois pas de réponse), j'ai ecris au TA pour leur demander une mise en demeure (1 mois de delais) de mon administration afin qu'il reponde ,

1 mois après toujours pas de réponse de mon administration.

Donc j'aimerais savoir si mon administration est obligé de répondre ?

Que puis je faire afin que le TA cloture l'affaire au plus vite (l'administration refuse de répondre) ?

Par **Ishou**, le **18/06/2008** à **16:32**

Allez au conseil d'état et faites un recours pour excès de pouvoir. Là,ils réagiront vite It will be found or type un